

Le Comité Technique Paritaire CT(P)

C'est un organisme paritaire consultatif. Il comprend 15 élus de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole et 15 élus parmi les personnels des 2 collectivités sur les listes présentées par les organisations syndicales.

Chaque élu a un suppléant.

CGT : 6 élus et 6 suppléants
CFDT : 4 élus et 4 suppléants
FO : 2 élus et 2 suppléants
CFTC : 1 élu et 1 suppléant
UNSA : 2 élus et 2 suppléants



Le CT(P) se réunit entre 3 et 4 fois par an environ tous les 2 mois (sauf l'été), consulté sur les questions et projets concernant :

- L'organisation et le fonctionnement des services.
- Les conditions de travail.
- Les règles statutaires.
- Les orientations et moyens des services.

Le CT(P) est un organisme consultatif et non de décision. Il émet des avis, des propositions. Le Maire a un pouvoir décisionnel quant à l'avis du CT(P) sur les dossiers présentés.

L'absence de consultation de cet organisme entache d'illégalité les décisions prises par l'autorité territoriale (sauf s'il y a eu impossibilité de mise en place ou de réunir les organismes).

Le Maire est président de droit de toutes les instances paritaires.

Les élus CGT titulaires au CT(P) sont :

Valérie PACAUD Ville de Nantes
Garance SALVAT Nantes Métropole
Guillaume GOUALEN Ville de Nantes
Pierre-Charles PAUTRAT Nantes Métropole
Anita GADET Ville de Nantes
Jean-Philippe MAZAN Nantes Métropole

Les élus CGT suppléants au CTP sont :

Isabelle FLOQUET-RICA Ville de Nantes
Raynald GUIBERT Ville de Nantes
Claudie CHERGUI Ville de Nantes
Johann POULAIN Nantes Métropole
Marie-Pierre LIMAN Nantes Métropole
Didier POTIRON Ville de Nantes